

Bruxelles, le 23 décembre 2014
(OR. en)

17112/14

PUBLIC 181
INF 353

NOTE

Objet: RELEVÉ MENSUEL DES ACTES DU CONSEIL - OCTOBRE 2014

Le présent document dresse la liste des actes adoptés par le Conseil en octobre 2014^{1 2}.

Il contient des informations sur l'adoption d'actes législatifs, notamment:

- la date d'adoption,
- la session pertinente du Conseil,
- la cote du document adopté,
- la référence au Journal officiel,
- les règles de vote applicables, les résultats du vote et, le cas échéant, les explications de vote, ainsi que les déclarations inscrites au procès-verbal du Conseil.

¹ À l'exception de certains actes de portée limitée tels que les décisions de procédure, les nominations, les décisions d'organes établis par des accords internationaux, les décisions budgétaires ponctuelles, etc.

² En ce qui concerne les actes législatifs adoptés dans le cadre de la procédure législative ordinaire, il est possible que la date de la session du Conseil au cours de laquelle l'acte a été adopté diffère de la date effective de l'acte en question, étant donné que les actes législatifs relevant de la procédure législative ordinaire ne sont considérés comme adoptés qu'après leur signature par le président du Conseil et le président du Parlement européen, ainsi que par les secrétaires généraux respectifs des deux institutions.

Le présent document contient également des informations relatives à l'adoption d'actes non législatifs que le Conseil a décidé de rendre publiques.

Le présent document est également disponible à l'adresse suivante:

Relevés mensuels des actes du Conseil (actes) - Consilium.

Les documents mentionnés dans le relevé figurent dans le registre public des documents du Conseil à l'adresse suivante: Documents et publications - Consilium.

Il est à noter que le présent document est publié uniquement à des fins d'information - seuls les procès-verbaux du Conseil font foi. Ils sont disponibles sur le site web du Conseil à l'adresse suivante:

Procès-verbaux du Conseil - Consilium.

INFORMATIONS CONCERNANT LES ACTES ADOPTÉS PAR LE CONSEIL EN OCTOBRE 2014

3335^e session du Conseil de l'Union européenne (TRANSPORTS, TÉLÉCOMMUNICATIONS ET ÉNERGIE), tenue à Luxembourg le 8 octobre 2014

ACTES NON LÉGISLATIFS

ACTE	DOCUMENT/DÉCLARATIONS
Décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, d'un protocole modifiant l'accord sur les services aériens entre le Canada et la Communauté européenne et ses États membres pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la République de Croatie	12254/14
Déclaration de la Commission La Commission note qu'un accord a été atteint à l'unanimité sur l'article 2 de la proposition de décision du Conseil. La Commission rappelle qu'elle considère que la signature d'un accord international constitue un acte de représentation extérieure de l'Union, qui est confié à la Commission en vertu de l'article 17, paragraphe 1, du TUE.	

Décision du Conseil concernant la signature, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, et l'application provisoire d'un protocole modifiant l'accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le gouvernement de l'État d'Israël, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la République de Croatie	12262/14
Déclaration de la Commission La Commission note qu'un accord a été atteint à l'unanimité sur l'article 2 de la proposition de décision du Conseil. La Commission rappelle qu'elle considère que la signature d'un accord international constitue un acte de représentation extérieure de l'Union, qui est confié à la Commission en vertu de l'article 17, paragraphe 1, du TUE.	
Décision du Conseil concernant la signature, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, et l'application provisoire d'un protocole modifiant l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la République de Croatie	12211/14
Déclaration de la Commission La Commission note qu'un accord a été atteint à l'unanimité sur l'article 2 de la proposition de décision du Conseil. La Commission rappelle qu'elle considère que la signature d'un accord international constitue un acte de représentation extérieure de l'Union, qui est confié à la Commission en vertu de l'article 17, paragraphe 1, du TUE.	
2014/733/UE: Décision du Conseil du 8 octobre 2014 relative à la signature, au nom de l'Union européenne, et à l'application provisoire de l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre l'Union européenne et la République du Sénégal et de son protocole de mise en œuvre JO L 304 du 23.10.2014, p. 1	12831/14

Accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre l'Union européenne et la République du Sénégal JO L 304 du 23.10.2014, p. 3	12830/14
Règlement (UE) n ° 1118/2014 du Conseil du 8 octobre 2014 relatif à la répartition des possibilités de pêche au titre du protocole de mise en œuvre de l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre l'Union européenne et la République du Sénégal JO L 304 du 23.10.2014, p. 41	12832/14
2014/812/UE: Décision du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, en application du point 13 de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière (demande EGF/2013/010 ES/Castilla-León, présentée par l'Espagne) JO L 333 du 20.11.2014, p. 11	13122/14
2014/814/UE: Décision du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, conformément au point 13 de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière (demande EGF/2014/002 NL/Gelderland-Overijssel construction, présentée par les Pays-Bas) JO L 333 du 20.11.2014, p. 15	13124/14

2014/815/UE: Décision du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, en application du point 13 de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière (demande EGF/2014/003 ES/Aragón — restauration, présentée par l'Espagne) JO L 333 du 20.11.2014, p. 17	13125/14
Décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, et à l'application provisoire du protocole d'adhésion à l'accord-cadre global de partenariat et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Indonésie, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne	12971/14
2014/717/UE: Décision du Conseil du 8 octobre 2014 relative à la signature, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, du protocole à l'accord-cadre global de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République socialiste du Viêt Nam, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne JO L 300 du 18.10.2014, p. 1	13074/14
2014/718/UE: Décision du Conseil du 8 octobre 2014 relative à la signature, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, du protocole à l'accord-cadre de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République des Philippines, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne JO L 300 du 18.10.2014, p. 3	13081/14

Décision 2014/853/PESC du Conseil du 8 octobre 2014 relative à la signature et à la conclusion au nom de l'Union de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et la République du Mali relatif au statut de la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali) JO L 344 du 29.11.2014, p. 1	12881/14
Décision 2014/804/PESC du Conseil du 8 octobre 2014 relative à la signature et à la conclusion au nom de l'Union de l'accord sous forme d'échange de lettres entre la République du Cameroun et l'Union européenne relatif au statut des forces placées sous la direction de l'Union européenne en transit sur le territoire de la République du Cameroun JO L 332 du 19.11.2014, p. 1	13139/14
Décision 2014/700/PESC du Conseil du 8 octobre 2014 modifiant la décision 2013/183/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée JO L 293 du 9.10.2014, p. 34	13277/14
Décision d'exécution 2014/701/PESC du Conseil du 8 octobre 2014 mettant en œuvre la décision 2011/486/PESC concernant des mesures restrictives instituées à l'encontre de certaines personnes, et de certains groupes, entreprises et entités au regard de la situation en Afghanistan JO L 293 du 9.10.2014, p. 37	13291/14
Règlement d'exécution (UE) n° 1057/2014 du Conseil du 8 octobre 2014 mettant en œuvre l'article 11, paragraphes 1 et 4, du règlement (UE) n° 753/2011 concernant des mesures restrictives instituées à l'encontre de certains groupes et de certaines personnes, entreprises ou entités au regard de la situation en Afghanistan JO L 293 du 9.10.2014, p. 1	13292/14

3336^e session du Conseil de l'Union européenne (JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES), tenue à Luxembourg les 9 et 10 octobre 2014**ACTES NON LÉGISLATIFS****ACTE****DOCUMENT/DÉCLARATIONS**

Conclusions du Conseil sur le renforcement de l'utilisation de la base de données d'Interpol sur les documents de voyage volés ou perdus (SLTD)

13525/14

Conclusions du Conseil sur la capacité de gestion des risques

13375/14

2014/731/UE: Décision du Conseil du 9 octobre 2014 concernant le lancement de l'échange automatisé de données relatives à l'immatriculation des véhicules à Malte
JO L 302 du 22.10.2014, p. 56

13056/14

2014/735/UE: Décision du Conseil du 9 octobre 2014 relative à la position à adopter au nom de l'Union européenne au sein du conseil de stabilisation et d'association institué par l'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République du Monténégro, d'autre part, en ce qui concerne le remplacement du protocole n° 3 à cet accord, relatif à la définition de la notion de "produits originaires" et aux méthodes de coopération administrative, par un nouveau protocole qui, pour ce qui est des règles d'origine, fait référence à la convention régionale sur les règles d'origine préférentielles paneuro-méditerranéennes JO L 304 du 23.10.2014, p. 97	12028/14
2014/739/UE: Décision du Conseil du 9 octobre 2014 relative à la position à adopter au nom de l'Union européenne au sein du conseil de stabilisation et d'association institué par l'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République de Serbie, d'autre part, en ce qui concerne le remplacement du protocole n° 3 à cet accord, relatif à la définition de la notion de "produits originaires" et aux méthodes de coopération administrative, par un nouveau protocole qui, pour ce qui est des règles d'origine, fait référence à la convention régionale sur les règles d'origine préférentielles paneuro-méditerranéennes JO L 308 du 29.10.2014, p. 88	12029/14

2014/737/UE: Décision du Conseil du 9 octobre 2014 relative à la position à adopter au nom de l'Union européenne au sein du conseil de stabilisation et d'association institué par l'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République d'Albanie, d'autre part, en ce qui concerne le remplacement du protocole n° 4 à cet accord, relatif à la définition de la notion de "produits originaires" et aux méthodes de coopération administrative, par un nouveau protocole qui, pour ce qui est des règles d'origine, fait référence à la convention régionale sur les règles d'origine préférentielles paneuro-méditerranéennes JO L 305 du 24.10.2014, p. 109	9971/14
2014/734/UE: Décision du Conseil du 9 octobre 2014 relative à la position à adopter au nom de l'Union européenne au sein du conseil de stabilisation et d'association institué par l'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et l'ancienne République yougoslave de Macédoine, d'autre part, en ce qui concerne le remplacement du protocole n° 4 à cet accord, relatif à la définition de la notion de "produits originaires" et aux méthodes de coopération administrative, par un nouveau protocole qui, pour ce qui est des règles d'origine, fait référence à la convention régionale sur les règles d'origine préférentielles paneuro-méditerranéennes JO L 304 du 23.10.2014, p. 91	9953/14
2014/740/UE: Décision du Conseil du 9 octobre 2014 relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du Comité des ambassadeurs ACP-UE concernant le mandat du conseil d'administration du Centre pour le développement de l'entreprise (CDE) JO L 308 du 29.10.2014, p. 93	13520/14

Décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, et à l'application provisoire du protocole additionnel à l'accord sur le commerce, le développement et la coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Afrique du Sud, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne	12999/14
Conclusions du Conseil intitulées "Prendre des mesures en vue de mieux gérer les flux migratoires"	14141/14
Déclaration de la Suède La Suède soutient les conclusions du Conseil et souligne l'importance de garantir des voies d'accès légales pour les personnes ayant besoin d'une protection internationale.	

ACTES LÉGISLATIFS

ACTE	DOCUMENT	RÈGLE DE VOTE	VOIX
Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à des actions d'information et de promotion concernant les produits agricoles réalisées sur le marché intérieur et dans les pays tiers (première lecture)	90/14	Majorité qualifiée	Tous les États membres en faveur, excepté: Contre: NL, SE, UK

Déclaration des Pays-Bas

Les Pays-Bas, qui estiment que les actions de promotion ne relèvent pas de la compétence du gouvernement, ni au niveau européen ni au niveau national, mais de la compétence exclusive du secteur lui-même, votent contre cette proposition.

De plus, les Pays-Bas jugent inacceptable l'augmentation du budget qui est proposée pour poursuivre cet objectif.

Déclaration de la Suède

La Suède déplore que l'accent ne soit pas mis de façon plus marquée, dans le règlement sur les actions d'information et de promotion dans les pays tiers. Un des principaux objectifs des actions d'information et de promotion devrait être de renforcer la compétitivité des produits agricoles de l'UE en dehors de l'Union, et surtout sur les marchés des pays tiers qui présentent le potentiel de croissance le plus élevé.

La Suède estime en outre que les taux de cofinancement proposés sont trop généreux et craint qu'ils débouchent sur un nombre accru de demandes injustifiées et peu de programmes présentant une valeur ajoutée.

La Suède est également préoccupée par les actions d'information et de promotion qui concernent l'alcool. La Suède est d'avis que les actions de promotion des boissons alcoolisées devraient être réglementées de façon plus stricte afin de protéger la santé publique.

Pour les raisons exposées ci-avant, la Suède vote contre la proposition.

ACTES NON LÉGISLATIFS	
ACTE	DOCUMENT/DÉCLARATIONS
Conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 18/2013 de la Cour des comptes européenne intitulé "La fiabilité des résultats des contrôles opérés par les États membres sur les dépenses agricoles"	13616/14
2014/720/UE: Décision du Conseil du 13 octobre 2014 établissant la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du comité des marchés publics sur l'accession du Monténégro à l'accord sur les marchés publics révisé JO L 300 du 18.10.2014, p. 51	13396/14
2014/721/UE: Décision du Conseil du 13 octobre 2014 établissant la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du comité des marchés publics en ce qui concerne l'accession de la Nouvelle-Zélande à l'accord sur les marchés publics révisé JO L 300 du 18.10.2014, p. 53	13398/14
Décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, et à l'application provisoire du protocole additionnel à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne	12592/14

3338^e session du Conseil de l'Union européenne (AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES), tenue à Luxembourg le 14 octobre 2014**ACTES NON LÉGISLATIFS****ACTE****DOCUMENT/DÉCLARATIONS**

2014/725/UE: Décision d'exécution du Conseil du 14 octobre 2014 autorisant la Suède à appliquer un taux réduit de taxation à l'électricité directement fournie aux navires se trouvant à quai dans un port conformément à l'article 19 de la directive 2003/96/CE
JO L 301 du 21.10.2014, p. 27

13496/14

2014/722/UE: Décision d'exécution du Conseil du 14 octobre 2014 autorisant l'Allemagne à appliquer un taux réduit de taxation à l'électricité directement fournie aux navires se trouvant à quai dans un port conformément à l'article 19 de la directive 2003/96/CE
JO L 300 du 18.10.2014, p. 55

13497/14

Conclusions sur les mesures destinées à soutenir les investissements

14334/14

3339^e session du Conseil de l'Union européenne (EMPLOI, POLITIQUE SOCIALE, SANTÉ ET CONSOMMATEURS), tenue à Luxembourg le 16 octobre 2014

ACTES LÉGISLATIFS

ACTE	DOCUMENT	RÈGLE DE VOTE	VOIX
Position du Conseil en première lecture en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/53/CE du Conseil fixant, pour certains véhicules routiers circulant dans la Communauté, les dimensions maximales autorisées en trafic national et international et les poids maximaux autorisés en trafic international	11296/14 11296/14 ADD 1	Majorité qualifiée	Tous les États membres en faveur

Déclarations de la Commission

1. La Commission européenne a déjà fourni des orientations concernant l'application de l'article 4 de la directive; les opérations de transport n'affectent pas de façon notable la concurrence internationale si l'utilisation transfrontalière reste limitée à deux États membres où l'infrastructure existante et les exigences de sécurité routière le permettent. De cette façon un équilibre est atteint entre, d'un côté, le droit des États membres en vertu du principe de subsidiarité à décider de solutions de transports appropriées à leur circonstances spécifiques, et de l'autre, le besoin que de telles politiques ne faussent pas le marché intérieur.
2. La Commission souligne qu'il est contraire à la lettre et à l'esprit du règlement (UE) n° 182/2011 d'invoquer l'article 5, paragraphe 4, deuxième alinéa, point b), de manière systématique. Le recours à cette disposition doit en effet répondre à un besoin spécifique de s'écarter de la règle de principe suivant laquelle la Commission peut adopter un projet d'acte d'exécution lorsqu'aucun avis n'est émis. Étant donné qu'il constitue une exception à la règle générale établie par l'article 5, paragraphe 4, le recours au deuxième alinéa, point b), de ce même paragraphe ne peut pas être simplement considéré comme un "pouvoir discrétionnaire" du législateur, mais doit être interprété de manière restrictive et doit donc être justifié.

Déclaration conjointe de la Finlande et de la Suède

En application de la directive 96/53/CE, les États membres peuvent autoriser la circulation sur leur territoire de véhicules ou d'ensembles de véhicules dont les dimensions s'écartent de celles fixées à l'annexe I de la directive. Ces véhicules ou ensembles de véhicules devraient également être autorisés à circuler dans le cadre d'opérations de transport transfrontalières entre les États membres. Les objectifs économiques et de marché intérieur ont pour conséquence que ce type de transport transfrontalier ne devrait pas être interdit entre deux États membres si ceux-ci l'autorisent.

Il conviendrait également de maintenir à l'avenir la situation actuelle concernant les opérations de transport transfrontalières. L'absence de sécurité juridique dans ce domaine pourrait entraîner la création sur le marché intérieur d'obstacles non proportionnels à la circulation des véhicules entre les États membres.

ACTES NON LÉGISLATIFS	
ACTE	DOCUMENT/DÉCLARATIONS
2014/782/UE: Décision du Conseil du 16 octobre 2014 relative à la signature, au nom de l'Union européenne, et à l'application provisoire du protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues par l'accord de partenariat de pêche entre la Communauté européenne et la République de Guinée-Bissau JO L 328 du 13.11.2014, p. 1	11666/12
Protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues par l'accord de partenariat de pêche entre la Communauté européenne et la République de Guinée-Bissau JO L 328 du 13.11.2014, p. 3	11671/12
Règlement (UE) n ° 1210/2014 du Conseil du 16 octobre 2014 relatif à la répartition des possibilités de pêche au titre du protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues par l'accord de partenariat de pêche entre la Communauté européenne et la République de Guinée-Bissau JO L 328 du 13.11.2014, p. 33	11670/12
2014/813/UE: Décision du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, en application du point 13 de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière (demande EGF/2013/012 BE/Ford Genk, présentée par la Belgique) JO L 333 du 20.11.2014, p. 13	13682/14

2014/816/UE: Décision du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, en application du point 13 de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière (demande EGF/2014/004 ES/Comunidad Valenciana — Métal, présentée par l'Espagne) JO L 333 du 20.11.2014, p. 19	13713/14
3340^e session du Conseil de l'Union européenne (AFFAIRES ÉTRANGÈRES), tenue à Bruxelles le 20 octobre 2014	
ACTES NON LÉGISLATIFS	
ACTE	DOCUMENT/DÉCLARATIONS
Conclusions du Conseil sur l'Afghanistan	14167/14
Conclusions du Conseil sur le Yémen	14239/14
Conclusions du Conseil sur le Soudan	14390/14
Conclusions du Conseil sur la Somalie	14148/14
Conclusions du Conseil sur la Bosnie-Herzégovine	14377/14
Décision d'exécution 2014/729/PESC du Conseil du 20 octobre 2014 mettant en œuvre la décision 2010/231/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Somalie JO L 301 du 21.10.2014, p. 34	13774/14

Règlement d'exécution (UE) n° 1104/2014 du Conseil du 20 octobre 2014 mettant en œuvre l'article 12, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 356/2010 du Conseil instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes physiques ou morales, entités ou organismes, en raison de la situation en Somalie JO L 301 du 21.10.2014, p. 5	13777/14
Décision d'exécution 2014/730/PESC du Conseil du 20 octobre 2014 mettant en œuvre la décision 2013/255/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie JO L 301 du 21.10.2014, p. 36	14121/14
Règlement d'exécution (UE) n° 1105/2014 du Conseil du 20 octobre 2014 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 36/2012 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Syrie JO L 301 du 21.10.2014, p. 7	14122/14
Décision 2014/727/PESC du Conseil du 20 octobre 2014 modifiant la décision 2011/137/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye JO L 301 du 21.10.2014, p. 30	13441/14
Règlement (UE) n° 1102/2014 du Conseil du 20 octobre 2014 modifiant le règlement (UE) n° 204/2011 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye JO L 301 du 21.10.2014, p. 1	13465/14
Règlement d'exécution (UE) n° 1103/2014 du Conseil du 20 octobre 2014 mettant en œuvre l'article 16, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 204/2011 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye JO L 301 du 21.10.2014, p. 3	13444/14

Décision 2014/726/PESC du Conseil du 20 octobre 2014 modifiant la décision 2012/389/PESC relative à la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités maritimes régionales dans la Corne de l'Afrique (EUCAP NESTOR) JO L 301 du 21.10.2014, p. 29	12756/14		
Décision 2014/728/PESC du Conseil du 20 octobre 2014 modifiant la décision 2010/638/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République de Guinée JO L 301 du 21.10.2014, p. 33	13458/14		
Conclusions du Conseil sur le virus Ebola	14511/14		
Conclusions du Conseil sur la Libye	14469/14		
Conclusions du Conseil sur la crise provoquée par l'EIIL/Daech en Syrie et en Iraq	14463/14		
Conclusions du Conseil sur l'Ukraine	14500/14		
3341^e session du Conseil de l'Union européenne (AFFAIRES GÉNÉRALES), tenue à Luxembourg le 21 octobre 2014			
ACTES LÉGISLATIFS			
ACTE	DOCUMENT	RÈGLE DE VOTE	VOIX
Non-approbation des amendements du Parlement européen à la position du Conseil sur le projet de budget pour l'exercice 2015	14066/14	Majorité qualifiée	Tous les États membres en faveur
Non-approbation des amendements du Parlement européen à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 2 au budget général pour l'exercice 2014	14067/14	Majorité qualifiée	Tous les États membres en faveur

ACTES NON LÉGISLATIFS	
ACTE	DOCUMENT/DÉCLARATIONS
Conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 6/2014 de la Cour des comptes européenne intitulé "L'aide en faveur des énergies renouvelables accordée au titre de la politique de cohésion a-t-elle produit de bons résultats?"	13856/14
2014/811/UE: Décision du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, en application du point 13 de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière (demande EGF/2013/002 BE/Carsid, présentée par la Belgique) JO L 333 du 20.11.2014, p. 9	13873/14
2014/817/UE: Décision du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, en application du point 13 de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière (demande EGF/2014/006 FR/PSA, présentée par la France) JO L 333 du 20.11.2014, p. 21	13875/14
Conclusions du Conseil sur la gouvernance des stratégies macrorégionales	13374/14
2014/743/UE: Décision du Conseil du 21 octobre 2014 concernant le lancement de l'échange automatisé de données relatives à l'immatriculation des véhicules à Chypre JO L 308 du 29.10.2014, p. 100	13438/14

2014/744/UE: Décision du Conseil du 21 octobre 2014 concernant le lancement de l'échange automatisé de données relatives à l'immatriculation des véhicules en Estonie JO L 308 du 29.10.2014, p. 102	13730/14
2014/741/UE: Décision du Conseil du 21 octobre 2014 établissant la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du comité des marchés publics sur la levée des objections de l'Union concernant la radiation des trois entités de l'appendice I, annexe 3 relative à la liste du Japon, de l'accord sur les marchés publics JO L 308 du 29.10.2014, p. 97	12861/14
2014/866/UE: Décision du Conseil du 21 octobre 2014 relative à la conclusion d'un accord entre l'Union européenne et la Confédération suisse concernant la coopération en matière d'application de leurs droits de la concurrence JO L 347 du 3.12.2014, p. 1	12418/12
Accord entre l'Union européenne et la Confédération suisse concernant la coopération en matière d'application de leurs droits de la concurrence JO L 347 du 3.12.2014, p. 3	12513/12
Procédure écrite achevée le 23 octobre 2014	
ACTES NON LÉGISLATIFS	
ACTE	DOCUMENT/DÉCLARATIONS
Conclusions du Conseil sur la République centrafricaine	14135/14

3342^e session du Conseil de l'Union européenne (ENVIRONNEMENT), tenue à Luxembourg le 28 octobre 2014**ACTES NON LÉGISLATIFS**

ACTE	DOCUMENT/DÉCLARATIONS
Décision du Conseil établissant la position à adopter au nom de l'Union européenne en ce qui concerne certaines résolutions devant être votées dans le cadre de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV)	13332/14 ADD 1
Décision du Conseil définissant la position à adopter, au nom de l'Union européenne, en ce qui concerne les propositions d'amendement des annexes I et II de la convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, lors de la onzième session de la conférence des parties	13675/14
Conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 3/2014 de la Cour des comptes intitulé: "Les enseignements tirés du développement par la Commission européenne du système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II)"	13938/14
Décision du Conseil relative aux contributions financières à verser par les États membres pour financer le Fonds européen de développement en 2014, notamment à la troisième tranche 2014	14072/14
Décision 2014/742/PESC du Conseil du 28 octobre 2014 abrogeant la position commune 2000/696/PESC concernant le maintien de mesures restrictives spécifiques à l'encontre de M. Milosevic et des personnes qui lui sont associées, ainsi que les positions communes 98/240/PESC, 98/326/PESC, 1999/318/PESC et 2000/599/PESC correspondantes JO L 308 du 29.10.2014, p. 99	13148/14

Règlement (UE) n° 1145/2014 du Conseil du 28 octobre 2014 abrogeant le règlement (CE) n° 2488/2000 du Conseil maintenant un gel des capitaux concernant M. Milosevic et les personnes de son entourage JO L 308 du 29.10.2014, p. 1	13249/14
Conclusions du Conseil intitulées ""Verdir" le Semestre européen et la stratégie Europe 2020 - Examen à mi-parcours"	14731/14
Déclaration de l'Allemagne L'Allemagne estime qu'il convient d'accorder une plus grande importance à l'utilisation efficace des ressources dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020. Elle considère toutefois que la stratégie Europe 2020 doit rester une stratégie ciblée et que le nombre de grands objectifs ne doit donc pas être augmenté. Elle tient pour acquis que tout nouvel objectif non contraignant au niveau de l'UE concernant l'utilisation efficace des ressources n'aura pas le caractère d'un grand objectif de la stratégie Europe 2020.	
Conclusions du Conseil sur la préparation de la 20 ^e session de la conférence des parties (CDP 20) à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de la 10 ^e session de la réunion des parties (CMP 10) au protocole de Kyoto Lima, du 1 ^{er} au 12 décembre 2014	14747/14
Procédures écrites achevées le 30 octobre 2014	
ACTES NON LÉGISLATIFS	
ACTE	DOCUMENT/DÉCLARATIONS
Décision 2014/751/PESC du Conseil du 30 octobre 2014 modifiant la décision 2010/573/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre des dirigeants de la région de Transnistrie (République de Moldavie) JO L 311 du 31.10.2014, p. 54	14169/14

Décision 2014/750/PESC du Conseil du 30 octobre 2014 modifiant la décision 2012/642/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie JO L 311 du 31.10.2014, p. 39	14146/14
Règlement d'exécution (UE) n° 1159/2014 du Conseil du 30 octobre 2014 mettant en œuvre l'article 8 <i>bis</i> , paragraphe 1, du règlement (CE) n° 765/2006 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie JO L 311 du 31.10.2014, p. 2	14147/14